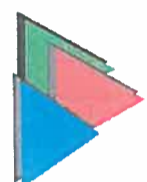


Maître d'Ouvrage
CILAOS
 38, Rue de Jean Jaurès
 44400 REZE
 Tel 02 40 84 33 32
 Fax 02 40 32 06 09



CILAOS
 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
 AMÉNAGEMENTS FONCIERS

SAINT REVEREND

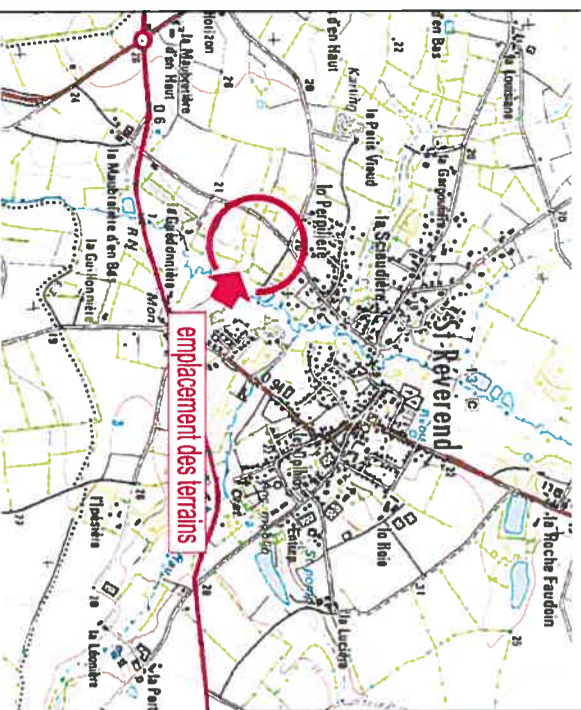
Lotissement "Le Jardin des Passiflores"

LOT n°
20

Cadastre : Section B n° 2247
 3, Impasse des Passiflores
 Servitude Particulière : OUI NON

Surface : 400 m²
 Surface de plancher : 195 m²

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



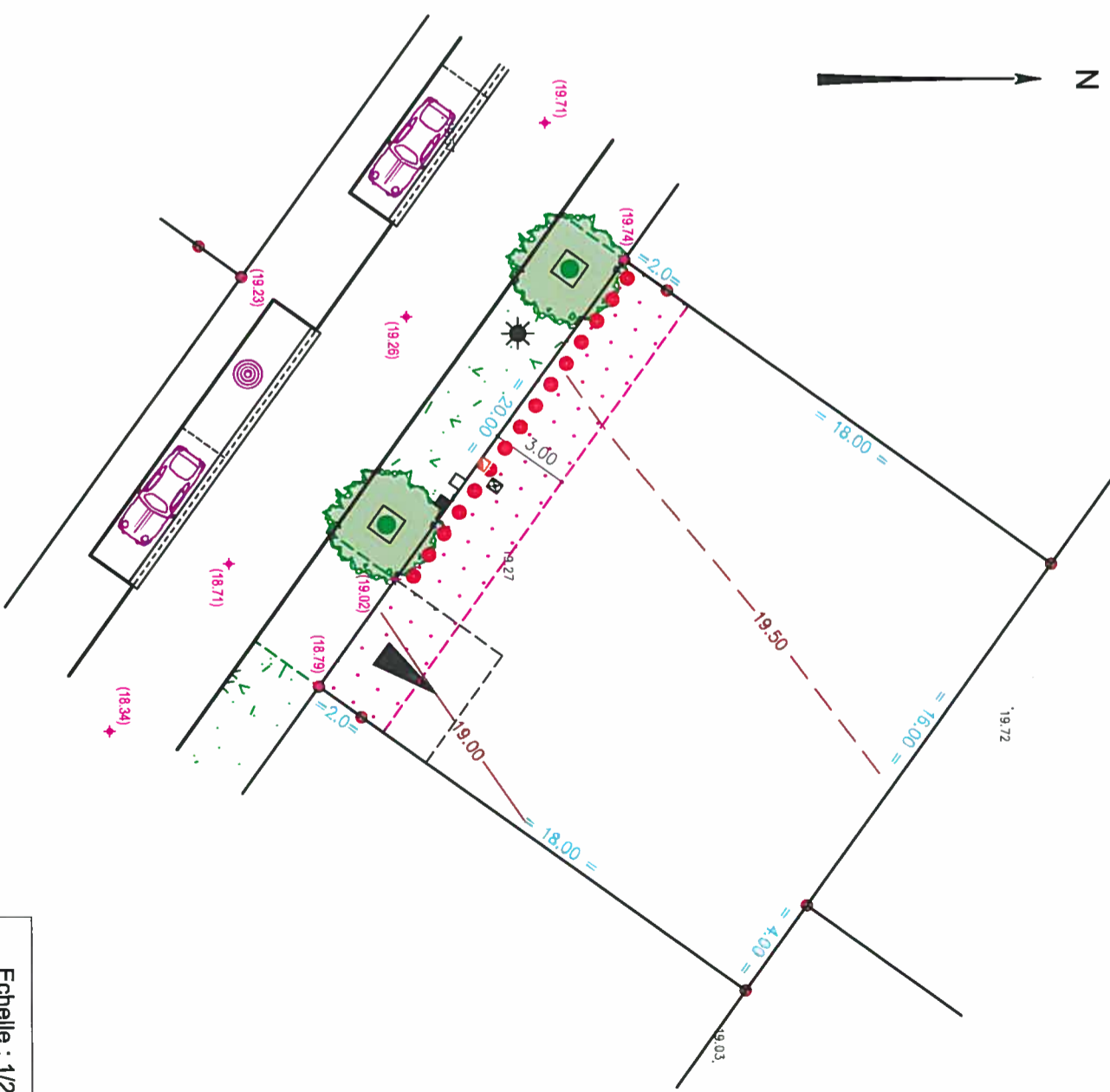
PLAN DE VENTE



Cabinet Christophe SUSSET
 Géomètres Experts Associés
 28 rue Jacques-Yves Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE SUR YON cedex
 Tél : 02 51 37 27 30 - Fax : 02 51 48 05 43
 E-mail : accueil@cabinet-susset.fr
 Site Internet : http://www.susset.fr
 Et Associés

Dossier : L12543
 Réalisé le : 27/02/2013
 Modifié le : 26/11/2013

PLAN DE LOT



Echelle : 1/250

LEGENDE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Zone non constructible Accès automobile privé interdit Zone de protection de la végétation arbustive (zone limitée aux annexes d'une surface de 12m² maximum ne comportant pas de fondations) Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privé non clas (dimension 5,00m x 5,00m minimum) Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privé non clas (dimension 5,00m x 5,00m minimum) Emplacement des pièces de stationnement publiques Arbre type (emplacement de principe) Surface paysagée (engazonnement, massif...) Végétation arbustive conservée | <p>Ouvrages hors sol : (emplacement indicatif)</p> <ul style="list-style-type: none"> - coté terrain naturel (niveau effectif avant travaux de visibilité) - coté projet voiture - regard tabouret EU - regard tabouret EP - coté terrain du regard EU } coté substat - coté trottoir du branchem. EU } plan de recensement - coté terrain du regard EP } coté substat - coté trottoir du branchem. EP } plan de recensement - effort EDF - cordons |
|---|--|

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n engageant pas la responsabilité du concepteur
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout
 projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le
 positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).